



---

### Séance du 24 avril 2024

**Nombre de  
membres en  
exercice:**

10

Le vingt-quatre avril deux mille vingt-quatre à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 10 avril 2024 s'est réunie sous la présidence de Denis DAYNAC

**Présents :**

7

**Sont présents:** Betty BONHOMME, Michel CAPUS, Denis DAYNAC, Julien MAS, Vincent PONS, Francis RATIE, Nourdyn ZANFARI

**Votants:**

9

**Représentés :** Michèle PEGOURIE représentée par Betty BONHOMME, Teddy SOL représenté par Francis RATIE

**Excuses:**

**Absents:** Sandrine FEL

**Secrétaire de séance:** Betty BONHOMME

---

## **PROCES VERBAL**

**Ordre du jour**

- 1- Approbation PV séance du 03/04/2024
- 2- Délibération tarif Redevance Occupation Domaine Public - Guinguette 2024
- 3- Adhésion CAUE 2024
- 4- Subventions aux associations
- 5- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal après avoir procédé à l'appel et constaté le quorum.

Mme Betty BONHOMME est élue secrétaire de séance.

**1-Approbation procès verbal de la séance du 03/04/2024**

Monsieur le Maire reprend les points vus à l'ordre du jour du précédent Conseil. Il demande à l'assistance s'il y a des remarques et soumet le PV du Conseil Municipal du 03/04/2024 au vote. Le PV est approuvé à l'unanimité.

**2- DE 2024 020 REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC GUINGUETTE 2024**

En contrepartie de l'occupation de l'espace communal mis à disposition et de l'exploitation commerciale de la Guinguette "BoPP" définie par la convention, l'Occupant versera à la Commune, pour l'année 2024, une redevance fixe dont le montant s'élève à 350 euros TTC mensuel, décomposé de la manière suivante 200€ de loyer et 150€ de

consommables.

La présente convention d'occupation temporaire du domaine public communal est consentie moyennant une redevance mensuelle de 350€ TTC payable entre les mains du Comptable du service de gestion comptable de Figeac dès présentation du titre de recettes émis à cet effet par la commune à terme échu.

Le Conseil Municipal approuve le tarif de cette Redevance d'Occupation du Domaine Public à la majorité par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, 1 membre du Conseil concerné ne prends pas part au vote.

**Débats :**

Denis explique l'intervention de la SARL BALAT concernant les panneaux solaires du garage qui ne fonctionnent pas. Des travaux ont déjà été entrepris pour la remise en service du chauffe-eau solaire mais la régulation doit être changée, pour un montant de 520 € TTC. Il est proposé d'accepter le devis fait et de changer la pièce. Cette proposition est approuvée à l'unanimité par le Conseil.

Par ailleurs Denis revient également sur le reprofilage du terrain de pétanque. Au vu de son usage régulier par les habitants il est normal que la commune prenne part à son financement. Il propose que la commune prenne à sa charge 2/3 de la facture, la Guinguette BoPP prendra à sa charge le dernier tiers. La proposition est acceptée à l'unanimité.

**3- Adhésion CAUE 2024**

Le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement du LOT (CAUE 46) propose d'accompagner les communes en matière

- D'urbanisme
- De réglementation environnementale
- De permis de construire
- Etc...

Le CAUE a pour objet d'apporter à ses membres une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. Chaque membre paie une cotisation annuelle tenant compte de son nombre d'habitants.

**Débats :**

Denis lit la délibération à l'assemblée. Le conseil émet des réserves. L'intérêt ne semble pas évident pour notre commune car il y a doublon avec d'autres organismes : Grand Figeac, le Département etc.

Il est décidé collectivement d'ajourner ce point et de ne pas donner suite.

**4- Subventions aux associations**

Monsieur Le Maire :

**Précise** à l'assemblée que comme chaque année des demandes de subventions sont transmises à la commune de Boussac.

Il appartient au Conseil municipal de se positionner sur l'opportunité de soutenir ces associations et d'en déterminer le montant au regard des projets, missions et intérêts pour la commune.

**Rappelle** aux membres du Conseil que ces structures ont depuis plusieurs années fait l'objet d'un soutien financier.

**Propose** le tableau suivant :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
AFM TELETHON	50 €	50 €
QUERCY ENERGIE	50 €	Adhésion
ASS ENTR COUPS DURS LIVERNON M.	80 €	80 €
ASSOC LA SAUVEGARDE DU CELE	80 €	80 €
JOURNEE HUMANITAIRE ALA	50 €	80 €
COMITE DES FETES DE BOUSSAC	300 €	300 €
ASSOCIATION BOUSSAC LOISIRS	300 €	300 €
APE BEDUER FAYCELLES BOUSSAC	200 €	300 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS DE LIVERNON	150 €	150 €
SPELEO LIMOGNE	100 €	0
CAUE	60 €	Adhésion
RESTO DU CŒUR	80 €	100 €
CHAMBRE DES METIERS ET ARTISANAT	80 €	80 €
L'OUTIL EN MAIN	50 €	50 €
ASSOCIATION SECRETAIRES DE MAIRIE DU LOT ADSM46	100 €	100 €
APEAI – ADAR		80 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 730 €</b>	<b>1 750 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

## **5- Questions diverses**

### **Enquête Publique - cession de chemins ruraux :**

Denis propose au conseil de profiter de cette enquête publique déjà prévue pour Cantarel et Olives pour d'autres chemins ou espaces publics :

- ✓ Le chemin de Mme Pons-Capus Eliane qui passe derrière ses propriétés route de la Vallée serait échangé contre une parcelle à la Fraichière avec le calvaire. Un contact sera pris avec Mme Pons pour voir la faisabilité de cet échange.
- ✓ L'espace public devant le garage de M Champs Jean-Baptiste au lotissement. Un devis a été reçu pour le bornage. Denis reprendra contact avec lui pour voir dans quelle mesure les démarches peuvent se poursuivre.

### **« Tapatabouf » :**

Patrick Alexandre, hébergeur à Espagnac, va proposer un commerce ambulancier pour la saison estivale. Le stand « Tapatabouf », restauration ambulante et temporaire, va s'installer sur la place de la Fraternité. A destination des marcheurs en premier lieu mais aussi des habitants, il sera proposé un point de ravitaillement et un dépôt de pain, tous les jours de 10h30 à 14h sauf le jeudi. Il a prévu de préparer son installation lundi et de commencer dès le 30 avril 2024.

### **Assainissement Bullac :**

La société Imbert Cavalerie a dû intervenir au lotissement pour des évacuations bouchées. Avec l'aide de Michel Capus ils ont pu rétablir le réseau. Cependant il semble nécessaire de faire passer une caméra pour mieux diagnostiquer le problème. Nourdyn informe que l'entreprise Lafage est équipée.

**Panneaux signalétique :**

La mairie a reçu divers panneaux à mettre en place : bibliothèque, blason pour le fronton de la mairie, toilettes etc.

Rendez vous est donné pour les volontaires dimanche 28 avril à 11h pour les installer.

**Sujets pour le site internet :**

- ✓ Il peut être intéressant de parler du projet « Tapatabouf ».
- ✓ Il faudrait également faire une info sur l'intervention de l'entreprise Imbert-Cavalerie sur l'assainissement du lotissement. Plusieurs déchets ont été retrouvés dans les canalisations provoquant des bouchons. Un mail aux abonnés de l'assainissement collectif va également être fait en ce sens avec les rappels des bonnes pratiques et le règlement de fonctionnement.
- ✓ Autre sujet pour le site : La mise en place de nouveaux panneaux à Boussac dont le fronton de la mairie !

Prochain Conseil : date non fixée à ce jour

La séance est levée à 23h30

Denis DAYNAC  
Président de séance

Betty BONHOMME  
Secrétaire de séance